

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2021

TENDANT À PROTÉGER LES MINEURS DES USAGES DANGEREUX DU PROTOXYDE
D'AZOTE - (N° 2498)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS39

présenté par
Mme Six, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, après le mot :

« détournés »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.